



E 62617002 202 6305 3

H

L'ambassadeur de Norvège en Canada au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

AMBASSADE ROYALE DE NORVEGE  
TASARINN MAJEWIKON JAVOR

OTTAWA, le 20 décembre 1955

OTTAWA, December 20, 1955

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° DL-40 du 20 décembre 1955, concernant le projet de l'Annexe A de l'Accord de Commerce et de Navigation entre le Canada et la Norvège. Les conditions que le Gouvernement norvégien est prêt à accepter en vertu de l'Accord de Commerce et de Navigation entre le Canada et la Norvège, telles qu'elles sont énoncées dans votre Note, sont satisfaisantes. Le Gouvernement norvégien est prêt à accepter les termes de l'Accord de Commerce et de Navigation entre le Canada et la Norvège, tels qu'ils sont énoncés dans votre Note, sous réserve que le Gouvernement norvégien conserve le droit de modifier les conditions de l'Accord de Commerce et de Navigation entre le Canada et la Norvège, à la date de la signature de l'Accord de Commerce et de Navigation entre le Canada et la Norvège, et que le Gouvernement norvégien conserve le droit de modifier les conditions de l'Accord de Commerce et de Navigation entre le Canada et la Norvège, à la date de la signature de l'Accord de Commerce et de Navigation entre le Canada et la Norvège.

ARNE GUNNING  
Ambassadeur

Secrétaire d'Etat  
aux Affaires extérieures  
Ottawa, Canada